

Le rôle des Conservateurs dans les Bibliothèques Universitaires **(Rapport présenté par Jacques Dedeyan et Jacques Reibel)**

Lorsqu'en 1976 le groupe Alsace proposa la création d'un groupe de travail sur le rôle des conservateurs dans les B.U. nous ne nous doutions pas que le thème du congrès A.B.F. de 1977 allait être « Organisation et méthodes dans les bibliothèques ». En effet, le thème de ce congrès et celui du groupe de travail ont bien des points communs. Le texte ci-dessous décrit en effet ce que les « conseillers en organisation » appellent « relations fonctionnelles et hiérarchiques ». Les propositions qu'il contient contribueront, nous en sommes convaincus, à améliorer la participation du personnel scientifique à la vie des B.U. Une telle amélioration ne pourra avoir que des retombées bénéfiques sur le fonctionnement de nos établissements et donc sur le service rendu à nos utilisateurs.

Dans un souci didactique nous sommes partis des responsabilités précises du conservateur pour traiter ensuite de ses responsabilités générales que d'autres appellent encore rôle de conception.

La circulaire n° 76U49 du 15 mars 1976 a défini le rôle des conservateurs chargés de section, mais a passé sous silence celui des autres membres du personnel scientifique. Une telle démarche apparaît de plus en plus nécessaire en raison du développement récent des établissements, notamment des bibliothèques interuniversitaires de grandes villes. Il serait opportun qu'une circulaire définisse les rôles des conservateurs. Son orientation générale devrait être la même, c'est-à-dire aller dans le sens d'une plus grande décentralisation des responsabilités. Celle-ci est d'ailleurs l'un des points positifs de la circulaire sur les conservateurs chargés de sections, il ne s'agit donc que d'en étendre la portée.

Les propositions ci-dessous, visent par ailleurs à moderniser le système d'organisation de la bibliothèque universitaire. A côté des structures hiérarchiques qui fixent les relations de pouvoir et de contrôle il convient d'instaurer des relations d'information, de coopération, de communication. Le personnel scientifique dans son ensemble doit y participer.

1) LES RESPONSABILITÉS DU CONSERVATEUR

Elles peuvent se situer à deux niveaux :

- a) Le conservateur est d'abord responsable d'un « produit bibliothéconomique » (catalogue, prêt, périodique, etc.). A ce titre, il dirige et contrôle un ou des services techniques. Ceci implique notamment une appréciation orale sur le personnel de son service.
- b) Le conservateur est aussi responsable d'un « produit pédagogique » (achat dans un ou des secteurs universitaires, documentation, initiation à la recherche documentaire dans ce ou ces mêmes secteurs). En tant qu'expert dans ce ou ces domaines, il représente l'établissement dans les relations avec les enseignants, les chercheurs, les étudiants et les bibliothèques d'instituts.

Pour pouvoir assumer pleinement les deux types de responsabilités mentionnées ci-dessus, il est nécessaire de lui donner des moyens de formation permanente. Celle-ci ne devra pas se limiter aux aspects techniques de son travail mais également comporter des recyclages dans les disciplines universitaires.

2) RÔLE DE CONCEPTION ET RELATIONS AVEC LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT ET LE RESPONSABLE DE SECTION

Le plein exercice des responsabilités mentionnées ci-dessus, ne pourra s'effectuer que s'il est associé à l'élaboration et à l'application de la politique générale de la bibliothèque universitaire définie dans ses grandes lignes par le conseil de bibliothèque. La politique de gestion du personnel doit elle aussi, être élaborée avec l'ensemble du personnel scientifique (chef de service ou non). Les réunions de l'ensemble du personnel scientifique d'une section ou d'un grand service, avec le chef d'établissement, doivent avoir lieu trois fois par an, de même la création de groupes de travail sur tel ou tel problème important doit être envisagée. La bonne marche d'une section ou d'un grand service nécessite des relations étroites avec le responsable : une réunion hebdomadaire ou bimensuelle est indispensable.

3) RELATIONS AVEC LES AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNEL

Il est essentiel pour l'information de l'ensemble du personnel que les comptes rendus soient communiqués pour toutes les réunions. Le conservateur ne doit pas seulement penser qu'il doit être informé de ce qui se passe dans l'établissement, mais aussi qu'il a le devoir d'informer. Par ailleurs le personnel scientifique aura à cœur de consulter le plus fréquemment possible le personnel de son service sur tous les problèmes le concernant.